



10^e CONGRÈS
MONDIAL DU LOISIR
10th WORLD LEISURE
CONGRESS

Communiqué
Pour diffusion immédiate

Congrès mondial du loisir Québec 2008 **Bientôt une déclaration solennelle des acteurs mondiaux du milieu du loisir**

Montréal, le 19 septembre 2008 — Conscients du poids économique et des retombées incommensurables des activités de loisir sur le développement des communautés à l'échelle mondiale, les grands acteurs mondiaux œuvrant dans ce milieu adopteront prochainement une déclaration solennelle, la Déclaration de Québec, à l'issue de la 10^e édition du Congrès mondial du loisir qui se tiendra au Centre des congrès de Québec du 6 au 10 octobre.

L'organisateur de l'événement, le Conseil québécois du loisir, et ses nombreux partenaires, annoncent en effet que les participants, plus de 2 500 personnes en provenance de plus de 40 pays, se sont entendus pour proclamer cette déclaration affirmant que le loisir a un impact positif essentiel sur la qualité de vie des individus, des collectivités et des sociétés. À cette occasion, tous s'engageront, selon leur capacité propre, à mettre les principes de cette déclaration en application pour le bien commun.

La Déclaration de Québec prend appui sur plusieurs grands textes fondateurs :

- la **Déclaration des droits de l'homme** proclamée par les Nations Unies en 1948, dont l'article 24 précise que « toute personne a droit au repos et aux loisirs »;
- la **Loi sur les droits de la personne de 1985**, dont l'article 2 stipule que « tous ont droit, dans la mesure compatible avec leurs devoirs et obligations au sein de la société, à l'égalité des chances d'épanouissement »;
- la **Convention internationale des droits de l'enfant des Nations Unies de 1989**, dont l'article 31 reconnaît à l'enfant le droit au repos, aux loisirs, au jeu et aux activités récréatives propres à son âge, ainsi qu'à la libre participation à la vie culturelle et artistique;
- la **Déclaration nationale sur les loisirs de 1987** affirmant que le loisir est un service social au même titre que la santé et l'éducation et que ses finalités sont l'appui au développement individuel et communautaire ainsi que l'amélioration de la qualité de la vie et du fonctionnement de la société.

Au cours de ce congrès mondial, quelque 450 présentations auront lieu dans le cadre de plus de 200 ateliers, conférences et tables rondes consacrés à la diffusion de résultats de recherches scientifiques, au compte rendu d'expériences variées et à la promotion des meilleures pratiques du milieu. L'événement accueillera également une grande foire commerciale.

Le Conseil québécois du loisir et l'Organisation mondiale du loisir contribuent par le loisir au développement social, culturel et économique et appuient la concertation entre les acteurs de ce milieu. D'autre part, ils défendent le droit au temps libre et aux loisirs pour tous et en favorisent l'accessibilité.

www.loisirquebec2008.com

- 30 -

Source : Conseil québécois du loisir

Renseignements : Andrée Peltier
Relations publiques Andrée Peltier
514.846.0003
apeltier@ca.inter.net